INSTALLATION SEPTIQUE

PRIX DU CERTIFICAT : Exempté de frais pour la mise aux normes des installations septiques



RÉSERVÉ ADMINISTRATION

RESERVE ADMINISTR	KATIOI						
Date de réception et	Date	Numéro de demande :					
Numéro	Lot :	Zone : Matricule :					
Usage de l'immeuble	□Ré	sidentiel (H) Commercial (C) Agricole (A) Industriel (I) Communautaire (P)					
Particularité(s)	□Périmètre urbain □ Zone agricole □ Autres :						
Règlement	□ PII	A Secteur : DM Autre(s) :					
Identification de l'emplacement concerné							
Adresse des travaux ou							
IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE OU DEMANDEUR							
	Nom						
Adresse							
Ville et code postal		Ville : Code postal :					
Téléphone		Maison: Cellulaire:					
Courriel							
Propriétaire		Oui Non *Une procuration du propriétaire est requise.					
ENTREPRENEUR OU	EXÉCI	TANT DES TRAVAUX					
Exécutant des travaux		□ Requérant □ Propriétaire □ Entrepreneur □Autre :					
Nom de l'entreprise							
Nom de l'entrepreneur							
Adresse							
Ville et code postal		Ville : Code postal :					
Téléphone		Bureau : Cellulaire :					
Numéro d'entreprise du Québec ou Régie du		NEQ: RBQ:					
ÉCHÉANCE ET VALEUR DES TRAVAUX							
Date début des tra	avaux						
Date fin des tra	avaux						
Valeur des travaux		Si possible, vevillez pous soumettre estre coumissien de l'extrangencur					

DESCRIPTION DES TRAVAU	X						
Bâtiment à desservir	Ex: Résidence, etc. :						
Type de projet	☐ Construction	☐ Modific	ation	Remplacement	□ Désaffectation		
Usage du bâtiment	☐ Résidentiel - Nom	nbre de chamb	ores:	Autre usage - Déb	it quotidien :		
Eaux usées rejetées	☐ Eaux de toilette ☐ Eaux ménagères (éviers, lavabos, bain, douche, laveuse, etc.)						
Occupation	☐ Annuelle ☐ Saisonnière (moins de 180 jours par année)						
Type d'installation visée	Fosse :	Élément é	purateur :				
Description détaillée							
Concepteur des plans i	ET SUPERVISEUR DE	ES TRAVAL	IX				
Nom du professionnel				Technologue	☐ Ingénieur		
Adresse							
Ville de code postal	Ville :			Code postal :			
Téléphone	Principal :			Autre :			
Numéro membre de l'Ordre			*Vérifiez si le professionnel est toujours membre de son ordre.				
Numéro dossier ou rapport			*Étude de caractéri	sation du site et rapport tech	nique avec plan de localisation		
□ Formulaire de demand □ Procuration signée par requérant est différent d □ Étude caractérisation compétant en la matière résidences isolées (Q2-□ Une attestation du reque système, une fois implair règlement Q-2, r. 22. *Toute modification apportée cuments seront déposés à la mentation applicables et qu'el place ou modifié, donc tel que D'autres documents pun document manqua DÉCLARATION Le soussigné déclare que le	le propriétaire perme u propriétaire si applie du site et du terra e conformément au F r22) uérant du permis, d'u nté ou modifié, respe en cours des travaux, s'il e Municipalité afin que celle- le détient des analyses, ille e construit. euvent être exigés s nt empêchera le tra	ettant au receable ain réalisé Règlement s n profession ctera en tot en est, sera ré en détermine s ustrations, pla selon le ca itement de	par une perso sur l'évacuation nnel appropri ut point les provélée à la Munici si le permis est to ns, attestations e s. la demande	onne membre d'un on et le traitement é ou de sa modifica escriptions et oblig palité et, dans ce dernie pujours valide en regard et engagements conformet engagements conformet extreme de complets et s'engagement et s'engag	a ordre professionne des eaux usées des ation à l'effet que le ations prévues au er cas, de nouveaux do- l de la Loi et de la régle- nes au système mis en		
les documents requis à la p procédure et de la réglement ne constitue pas un permis o	résente demande. L ation municipale app	e soussign licable. Enf	é déclare éga	alement avoir pris	connaissance de la		
☐ Je reconnais avoir eu manifeste et éclairé po	_				sentement libre,		
Signature :			D	ate :			

Note : Le fonctionnaire responsable du dossier bénéficie d'un délai de 30 jours (si demande conforme), dépendamment de la nature des travaux projetés, calculé à compter du moment où la demande est substantiellement complète pour fins d'analyse municipale, afin de répondre à la demande formulée. (Règlement des permis et certificats #474, article 3.1.10).